



RÉPONSES A L'AVIS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

N° Saisine : 2020-2733

N° MRAE : 2020APPACA58

Avis émis le 21 décembre 2020

Projet de parc photovoltaïque au sol

Lieu-dit « Défends du Bon Peou »

Alpes de Haute-Provence (04) – Les Omergues



Sun'R Power
4, quai des Etroits
69 005 LYON

Mai 2021

PARTIE 1 : PREAMBULE.....	3
PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE	4
PARTIE 3 : ÉVOLUTION DU SITE DEPUIS 2015.....	5
1.1. Les Habitats naturels	5
1.2. la flore.....	9
1.3. la faune	9
1.4. Synthèse sur l'évolution des milieux et des enjeux écologiques associés	10
PARTIE 4 : CONCLUSION SUR LA VALIDITÉ DES MESURES PRESCRITES EN 2015	11
ANNEXES	13
Annexe 1 : Liste de la flore inventoriée le 20 mai 2021	14
Annexe 2 : Liste de la faune inventoriée le 27 et 28 mai 2021	16



PARTIE 1 : PREAMBULE

La société **Sun'R Power** développe un parc photovoltaïque terrestre aux **Omergues** (04), dont la demande d'autorisation est actuellement en cours d'instruction. Dans un avis récent, les services instructeurs ont pointé du doigt la date des inventaires, qui remonte maintenant à 6 années.

Dans ce cadre, ARTIFEX a réalisé en mai 2021 **une visite de terrain par deux écologues spécialisés (un pour la faune et l'autre pour la flore)**, visant à évaluer l'évolution des habitats naturels et de la faune depuis 2015 et de leur capacité d'accueil des espèces patrimoniales.

Le présent document constitue donc une note de synthèse présentant l'évolution des habitats naturels et d'espèces (faunistiques et floristiques) depuis l'état initial de 2015.



PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE

Cette note de synthèse repose sur une visite de terrain au printemps 2021, réalisée par un écologue faunisticien et un botaniste.

Chargé de mission	Date	Météo	Thématique et objectifs
Alexandra FEL	20/05/2021	Beau temps, vent faible	Évaluation écologique et inventaire floristique
Anthony CHAILLOU	27/05/2021	Beau temps, vent faible	Évaluation écologique et inventaire faunistique (prospection crépusculaire)
	28/05/2021	Beau temps, vent faible	Évaluation écologique et inventaire faunistique (prospection diurne)

Matériel : jumelles 8x42, appareil photo numérique et téléphone portable Android avec logiciels de cartographie embarquée (SIG mobile) et de saisie de données naturalistes.

Protocole : parcours à pied des principaux habitats naturels du site d'étude, relevé systématique de la flore et/ou de la faune, en fonction des compétences des experts mobilisés.

PARTIE 3 : ÉVOLUTION DU SITE DEPUIS 2015

1.1. LES HABITATS NATURELS

La visite réalisée le 20 mai 2021 a permis de constater l'évolution du site au regard de son état initial de 2015. L'évolution de chaque habitat rencontré en 2015 est présentée ci-dessous.

- **Les zones rudérales**

Les zones rudérales cartographiées en 2015 ont évolué vers une végétation dominée par le Brome érigé (*Bromus erectus*), plus ou moins envahie par le Genêt cendré (*Genista cinerea*). Cette végétation, bien que peu diversifiée, peut être rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire « **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (6210)** ». Toutefois, le mauvais état de conservation de cet habitat ne lui confère qu'un enjeu modéré.



*Anciennes zones rudérales colonisées par le Brome érigé et le Genêt cendré
Alexandra FEL (Artifex), 20-05-2021*

- **Les pelouses calcicoles et landes**

Ces habitats sont aujourd'hui largement envahis par le Genêt cendré, voire par le Pin noir. Ils se rattachent donc actuellement principalement à l'habitat 32.62 « Garrigues à *Genista cinerea* ». La végétation y est donc aujourd'hui très peu diversifiée et ne présente plus d'intérêt patrimonial particulier du point de vue floristique.



Garrigues à Genêt cendré sur des secteurs anciennement occupés par les pelouses calcicoles

Alexandra FEL (Artifex), 20-05-2021

- **Les landes à Genêt cendré**

Cet habitat est toujours présent sur le site d'étude, il s'est étendu au niveau des zones précédemment occupées par les pelouses calcicoles (voir paragraphe précédent). Les secteurs dont l'évolution de la végétation est la plus avancée sont progressivement colonisés par le Pin noir.

- **Les Pinèdes mixtes**

Les Pinèdes mixtes ont fait, pour partie, l'objet de coupes. Elles sont toutefois toujours présentes en bordure des taillis de Hêtre. Leur sous-bois est dominé par le Brome érigé (*Bromus erectus*) et progressivement colonisé par les espèces arbustives (Genêt cendré, Rosier des chiens, Alisier blanc, Prunellier, Aubépine, Ronces...). Cette végétation, bien que peu diversifiée, peut être rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire « **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (6210)** ». Toutefois, le mauvais état de conservation de cet habitat ne lui confère qu'un enjeu modéré.



Pinède mixte et végétation du sous-bois

Alexandra FEL (Artifex), 20-05-2021

• Les Taillis de Hêtre

Ces habitats, assez stables, ont peu évolué depuis les inventaires de 2015.



Taillis de Hêtre

Alexandra FEL (Artifex), 20-05-2021

Illustration 1 : Cartographie des habitats naturels en 2015
Source : Orthophotographie; Réalisation : Artifex 2015

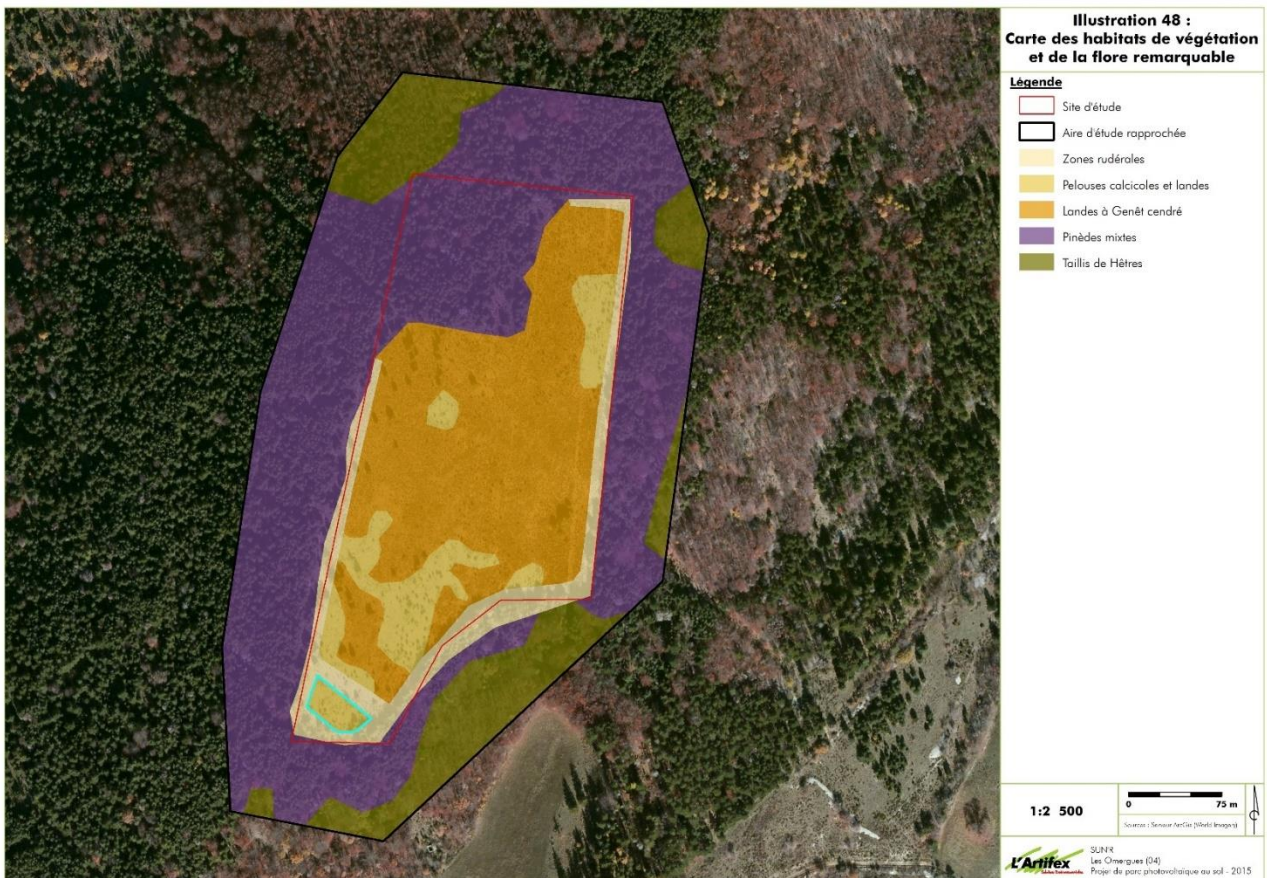


Illustration 2 : Cartographie des habitats naturels mis à jour en 2021
Source : Orthophotographie; Réalisation : Artifex 2021



1.2. LA FLORE

Comme c'était déjà le cas en 2015, aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été inventoriée lors du passage réalisé en mai 2021. Les habitats naturels en présence étant relativement similaires à ceux inventoriés en 2015, bien que leur répartition spatiale ait évolué, il est raisonnable de considérer que les cortèges d'espèces les occupant n'auront que peu changé depuis 2015.

1.3. LA FAUNE

• Les oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut	Statut sur site	
			2015	2021
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PN	Un couple nicheur présent sur le site d'étude	Nicheur aux abords. La fermeture naturelle des milieux ne profite pas à l'espèce qui occupe des clairières au Nord du site d'étude. L'espèce est désormais considérée comme absente.
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	PN, DO1	Un individu en chasse dans les milieux ouverts aux abords du site	Un individu en chasse dans les milieux ouverts à 2km aux abords au Nord du site.
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	PN, DO1	Alimentation	Toujours favorables à l'alimentation de l'espèce bien que les landes soient moins fonctionnelles que les milieux ouverts présents en 2015.
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	PN, DO1	1 couple nicheur sur le site d'étude	Nicheur possible sur le site d'étude. Observé dans le même secteur qu'en 2015.
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	PN	Reproduction ?	Nicheur aux abords en marge de la piste d'accès
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	Résidente ?	Transit, aucun comportement ne laisse présumer la nidification de l'espèce.
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PN, DO1	1 couple nicheur aux abords	Nicheur aux abords en marge de la piste d'accès
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	PN, DO1	Alimentation ?	Transit, alimentation peu probable (clairière forestière et absence locale de pastoralisme procurant d'éventuelles carcasses)

• Les amphibiens et reptiles

Aucune espèce à enjeu n'est présente sur le site d'étude et ses abords directs. Les landes en cours de fermeture sur le site deviennent progressivement moins attractives pour les reptiles qui affectionnent la mosaïque de milieux ouverts à fermés et leurs lisières en particulier.

• Les chiroptères

Les changements de milieux observés ne sont pas de nature à modifier de façon significative le rôle fonctionnel des milieux pour ce groupe.

• **Les mammifères hors chiroptères**

Aucune espèce à enjeu n'est inventoriée sur le site d'étude et ses abords directs. Les landes en cours de fermeture ne présentent aucune attractivité particulière vis-à-vis d'espèce à enjeu potentielle.

• **Les invertébrés**

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut national	Statut sur site	
			2015	2021
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	PN	Présent avec ses plantes hôtes dans la partie Est du site d'étude.	Disparition de l'espèce et de ses plantes hôtes. La fermeture des milieux par les Genets cendrés a entraîné la disparition naturelle de l'espèce. Il n'existe désormais localement plus aucun enjeu de conservation en lien avec cette espèce.

1.4. SYNTHÈSE SUR L'ÉVOLUTION DES MILIEUX ET DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ASSOCIÉS

Le tableau ci-dessous synthétise les différents éléments concernant l'évolution des milieux sur le site d'étude et ses abords directs et les enjeux écologiques associés.

Les milieux présents sur le site sont depuis 2015 soumis à l'évolution naturelle des milieux tendant à la fermeture progressive de ces derniers au niveau des Landes (Garrigue à Genets cendrés). Cette évolution a eu des conséquences sur la faune patrimoniale observée en 2015 :

- Elle s'est révélée peu favorable au maintien d'espèce de milieux ouverts qui sans entretien du milieu ont disparu du site. Il s'agit concernant les espèces à enjeu de l'**Alouette lulu** et de l'**Azuré du Serpolet** ;
- Bien qu'ils restent encore fonctionnels, les milieux en cours de fermeture s'avèrent également moins favorables comme zone de chasse des rapaces comme le **Circaète Jean-le-Blanc** ;
- L'**Engoulevent d'Europe** est en revanche toujours présent et a été détecté dans la même zone qu'en 2015. Le **Pic noir** est également toujours présent aux abords au sein des boisements de hêtres qui n'ont pas connu d'évolution notable.

Aux abords, on note toujours la présence du Busard cendré en chasse au niveau des zones agricoles et celle de la **Pie-grièche écorcheur** et de la **Fauvette orphée** en marge des accès au niveau de l'intersection avec la route. Les milieux présents en contexte agricole sont entretenus et ont visiblement peu évolué depuis 2015.

PARTIE 4 : CONCLUSION SUR LA VALIDITÉ DES MESURES PRESCRITES EN 2015

D'un point de vue floristique, les cortèges végétaux retrouvés sur le site sont les mêmes que lors des inventaires réalisés en 2015, bien que leur répartition ait changé. Aucun de ces cortèges ne présente d'enjeu majeur de conservation. Seule est à noter la présence de l'habitat d'intérêt communautaire « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (6210) ». Le mauvais état de conservation de cet habitat (faible nombre d'espèces et embuissonnement avancé) ne lui confère toutefois qu'un enjeu modéré. Les mesures prescrites en 2015 gardent donc leur validité en ce qui concerne la thématique de la flore et des habitats naturels. **L'entretien de la végétation dans les emprises du projet sera vraisemblablement à la restauration de ce milieu à son expansion.**

D'un point de vue de la faune, les espèces à enjeux présents sur le site d'étude en 2015 ont partiellement déserté le site en lien avec la fermeture des milieux par le développement des Genêts cendrés occupant désormais l'ensemble de la clairière. Ainsi on a vu disparaître l'alouette lulu ainsi que l'Azuré du Serpolet pour lequel ses plantes hôtes ont totalement disparu du site d'étude. Les enjeux écologiques actuels présents sur le site d'étude concernent donc uniquement l'Engoulevent d'Europe. **L'Entretien de la végétation au sein du site et sur les OLD permettra certainement un retour et un maintien à long terme de l'Alouette lulu et de l'Engoulevent d'Europe.** En revanche l'Azuré du Serpolet ayant naturellement disparu depuis 2015 il ne fera donc l'objet d'aucune mesure dans le cadre de la séquence ERC. Par chance la zone de présence ayant fait l'objet d'un évitement, elle se retrouve dans les OLD et les plantes hôtes de l'espèce pourront s'exprimer à nouveau si elles ont persisté dans la banque de graines. Aux abords, au niveau des OLD aucun abatage n'est prévu à l'exception des arbres morts. Une mesure de prise en compte des arbres morts est à prévoir afin de limiter l'impact potentiel sur les espèces forestières à enjeux comme le Pic noir, les chiroptères arboricoles et d'éventuels coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes.

De nombreux arbres remarquables sont présents dans la hêtraie qui présente une maturité et un rôle fonctionnel forestier notable pour l'ensemble de la faune associée. A proximité de la jonction avec la route les haies buissonnantes sont également à conserver, car il s'agit d'un habitat de reproduction pour la Pie-grièche écorcheur et vraisemblablement pour la Fauvette Orphée.

Les mesures prescrites en 2015 restent valables dans leur ensemble. On peut cependant apporter certaines précisions afin de considérer les contraintes environnementales à la hauteur des enjeux et de leur prise en compte actuelle.

- **Actualisation de mesure**

ME1 : Mise en défend des secteurs écologiquement sensibles

- L'**habitat de l'Azuré du Serpolet** n'existe plus aujourd'hui. A défaut de modifier le projet pour augmenter à ce niveau la surface équipée, l'habitat qui sera entretenu dans le cadre des OLD et pourra redevenir naturellement favorable si les plantes hôtes sont encore présentes dans la banque de graines et si l'espèce recolonise le site ;
- Les **haies arbustives** accueillant la Pie-grièche et la Fauvette orphée.

- **Ajout d'une nouvelle mesure**

MR : Prise en compte des arbres remarquables et préservation de la fonctionnalité écologique forestière

Les arbres morts devant être abattus au niveau des OLD devront faire l'objet d'un repérage préalable et d'une identification afin de pouvoir vérifier la bonne réalisation de la mesure lors d'une visite à l'issue de la clôture de chantier. La mesure prévoit :

- Un abatage doux des arbres morts présentant des cavités dans les OLD ;
- Aucun export de bois mort au sol et sur pied en dehors du boisement concerné (dispersion aux abords des OLD) ;
- Favoriser la mise en totem des arbres abattus (>30cm dhp) aux abords des OLD.



Comme détaillé dans le mémoire en réponse à l'avis n°Avis n°2020APPACA58 réalisé en parallèle, *la piste utilisée pour l'accès au site sera créée dans le cadre d'un projet sylvopastoral voisin porté par la mairie des Omergues et l'ONF. Les impacts significatifs potentiels de ces travaux sur des arbres remarquables et les espèces protégées à enjeu potentiellement associées ne relèvent pas du projet de parc photovoltaïque et leur prise en compte dans le respect de la réglementation incombe donc à la mairie des Omergues et à l'ONF.*

A

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DE LA FLORE INVENTORIEE LE 20 MAI 2021

Nom scientifique	Directive Habitats ¹	Protection nationale ²	Liste rouge France ³	Protection PACA ⁴	ZNIEFF PACA ⁵	EEE PACA ⁶
<i>Helleborus foetidus</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst.	-	-	LC	-	-	-
<i>Fagus sylvatica</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Carlina corymbosa</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Daucus carota</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip.	-	-	LC	-	-	-
<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	-	-	LC	-	-	-
<i>Genista cinerea</i> (Vill.) DC.	-	-	LC	-	-	-
<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm.	-	-	-	-	-	-
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Urtica dioica</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Hypericum perforatum</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Pinus nigra</i> Arnold	-	-	-	-	-	-
<i>Pinus sylvestris</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Rubus spec.</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr.	-	-	LC	-	-	-
<i>Ajuga reptans</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	-	-	LC	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Achillea millefolium</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	-	-	LC	-	-	-
<i>Carlina vulgaris</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Fragaria vesca</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Genista cinerea</i> (Vill.) DC.	-	-	LC	-	-	-
<i>Juniperus communis</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Lavandula angustifolia</i> Mill.	-	-	LC	-	-	-
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	-	-	-	-	-	-
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	-	-	LC	-	-	-
<i>Poterium sanguisorba</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Pinus nigra</i> Arnold	-	-	-	-	-	-
<i>Prunus spinosa</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Taraxacum spec.</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Galium mollugo</i> L.	-	-	LC	-	-	-



Nom scientifique	Directive Habitats ¹	Protection nationale ²	Liste rouge France ³	Protection PACA ⁴	ZNIEFF PACA ⁵	EEE PACA ⁶
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	-	-	LC	-	-	-
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm.	-	-	NA	-	-	-
<i>Carex flacca</i> Schreb.	-	-	LC	-	-	-
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr.	-	-	LC	-	-	-
<i>Carlina acanthifolia</i> All.	-	-	LC	-	-	-
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis	-	-	LC	-	-	-
<i>Erysimum rhaeticum</i> (Hornem.) DC.	-	-	-	-	-	-
<i>Poa bulbosa</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Potentilla reptans</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Senecio vulgaris</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Viola canina</i> L.	-	-	LC	-	-	-
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	-	-	LC	-	-	-

Légende : LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable ; Remarquable : Espèce listée en tant qu'espèce remarquable ZNIEFF sur l'ensemble de la région. A critères : Espèce listée en tant déterminante ZNIEFF sur l'ensemble de la région sous critères : présence d'au moins 10 taxons de la liste des déterminantes ZNIEFF classées messicoles et/ou rudérales.

ANNEXE 2 : LISTE DE LA FAUNE INVENTORIEE LE 27 ET 28 MAI 2021

Groupe	Nom français	Nom latin	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Liste rouge PACA
Lépidoptères	Laineuse du Cerisier	<i>Eriogaster lanestris</i>	-	-	-	-
	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	-	LC	LC
	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	LC
	Azuré des Cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i>	-	-	LC	LC
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	LC	LC
	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	-	LC	LC
	Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	LC
	Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	-	-	LC	LC
	Piéride du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	-	-	LC	LC
	Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	-	-	LC	LC
	Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	LC	LC
	Mammifères	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	-	LC
Chevreuil européen		<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	LC	-
Martre des pins		<i>Martes martes</i>	-	-	LC	-
Renard roux		<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	-
Ascalaphe soufré		<i>Libelloides coccajus</i>	-	-	-	-
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN3	-	LC	LC
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PN3	DO1	LC	NT
	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	PN3	-	LC	LC
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	PN3	DO1	NT	CR
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN3	-	VU	LC
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	PN3	DO1	LC	NT
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	VU



Groupe	Nom français	Nom latin	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Liste rouge PACA
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	PN3	-	LC	VU
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	PN3	DO1	LC	LC
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN3	-	NT	NT
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN3	-	LC	LC
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN3	-	LC	LC
	Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	PN3	-	LC	LC
	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	PN3	-	LC	LC
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	LC	LC
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN3	-	LC	LC
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	-	LC	LC
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	LC
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN3	-	NT	NT
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	PN3	-	VU	VU
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN3	-	LC	LC
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN3	-	LC	LC
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN3	-	LC	LC
	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	PN3	-	LC	LC
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PN3	-	LC	LC
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN3	-	LC	LC
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PN3	DO1	LC	LC
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN3	-	LC	LC
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PN3	DO1	NT	VU
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN3	-	LC	LC
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	PN3	-	LC	LC



Groupe	Nom français	Nom latin	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Liste rouge PACA
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN3	-	LC	LC
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN3	-	LC	NT
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN3	-	LC	LC
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN3	-	LC	NT
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN3	-	LC	LC
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN3	-	VU	NT
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN3	-	LC	LC
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PN3	-	NT	NT
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN3	-	LC	LC
	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	PN3	DO1	LC	VU
Orthoptères	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	-	LC
Reptiles	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	PN2	DH4	LC	LC
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN2	DH4	LC	LC

Légende : PN2, PN3 = protection nationale (articles 2 et 3), DO1 = espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, NA = non applicable.



artifex

4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 - contact@artifex-conseil.fr - RCS 502 363 948
www.artifex-conseil.fr

